

# Un professeur en défaut

La situation se passe dans un lycée de 600 élèves considéré comme lycée de proximité. Les élèves de seconde sont originaires d'une vingtaine de collèges mais la plupart d'entre eux est issue des 5 ou 6 collèges les plus proches.

Les élèves vivent pour 45% dans des familles d'ouvriers. Les CSP défavorisées s'élèvent à 50% environ. 25% des élèves sont d'origine étrangère. Le lycée ne présente pas de problème de discipline.

Sur le plan des résultats, les scores de réussite au baccalauréat sont inférieurs à la moyenne académique. Toutefois ils sont en progrès et en juin dernier le différentiel n'est plus que de 3%. Des aides aux élèves qui rencontrent des difficultés sont mises en place en seconde et en première. On constate un manque d'ambition des familles et des élèves.

Le corps professoral est stable ; la moyenne d'âge est entre 35 et 40 ans ; les professeurs souffrent d'un manque de reconnaissance de l'environnement éducatif (souvent, ils se sentent un peu "pointés".)

Il s'agit d'un professeur d'anglais présent au lycée depuis un certain nombre d'années ; par le passé il a déjà eu des problèmes. Cette année, afin de lui permettre de se "refaire", le chef d'établissement lui a confié la classe de Terminale Littéraire (3h) avec l'enseignement de spécialité (2h). L'enjeu est fort.

Fin octobre, 3 élèves demandent à être reçus par le proviseur adjoint. Ils font part de leur inquiétude concernant la liste des 8 textes qu'ils doivent présenter au bac dans le cadre de l'enseignement complémentaire. A ce jour ils n'ont pas encore étudié de texte et ne disposent pas encore du livre d'anglais.

A la rentrée de novembre, le proviseur adjoint en parle au proviseur. Le proviseur adjoint reçoit alors le professeur pour évoquer la situation ; celui-ci admet certaines fautes. Dès sa sortie du bureau du proviseur adjoint, il est reçu par le proviseur qui lui signifie certains manquements (notes de mi-trimestre non saisies...) L'entretien est beaucoup plus sévère.

A la mi-décembre, le proviseur adjoint fait le point avec les délégués des élèves. Ils disposent désormais du livre. Sur 3 devoirs, un seul a été noté mais non rendu. Le proviseur prévient alors oralement l'IA-IPR d'anglais.

A la mi-janvier, 10 élèves quittent le cours pour aller chez le proviseur adjoint. Celui écoute les élèves pendant une vingtaine de minutes. La discussion avec les élèves est très courtoise. Il est demandé aux élèves de notifier par écrit les dates des devoirs. Le proviseur adjoint en réfère immédiatement au proviseur.

Le proviseur fait alors un rapport assez bref qu'il lit au professeur et adresse au recteur. Le professeur conteste et menace d'un recours syndical.

Au cours du premier trimestre, les parents ont manifesté une fois leur inquiétude auprès du proviseur par un appel téléphonique. Ils ont ensuite fait une pétition pour la remettre au conseil de classe. Lors de ce conseil, le proviseur a refusé la pétition et les parents l'ont alors adressée au rectorat.

Fin janvier, le proviseur réuni les parents d'élèves, la rencontre est qualifiée de difficile.

## ***Précisions obtenues lors du questionnaire***

Les termes de la pétition des parents sont inconnus de l'équipe de direction.

Réaction des autres collègues : ils pensaient aussi que ce challenge était un moyen de le revaloriser. Ils éprouvent une certaine tendresse pour leur collègue. Désormais, ils restent en retrait.

Le professeur en question remet tous les documents en retard. Il n'a pas de maîtrise du temps, il ne sait pas s'organiser, il est souvent « pris en défaut ». Il paraîtrait indéfendable aux

yeux des collègues, le syndicat est très discret. Le professeur n'a pas corrigé les copies de bac blanc qui lui avaient été remises.

Qui a pris la décision de confier ces classes à ce professeur ? Y aurait-il eu un complot pour faire "tomber" ce professeur ? → Le nouvel adjoint n'est pas en mesure de répondre à ces questions. Toutefois le professeur avait été informé que c'était un challenge.

Le dossier de l'enseignant est assez chargé. Deux rapports d'inspecteurs différents (le dernier date d'un an et demi) traduisent les difficultés de cet enseignant.

Quelle communication avec l'enseignant ? → Un rappel sévère (voire "cruel") lui a été fait lors de l'entretien. Le professeur est peu réactif par rapport à cela.

Le chef d'établissement a sollicité l'IPR d'anglais pour obtenir un soutien pour cet enseignant. L'inspecteur n'a pas les moyens pour fournir cette aide.

Le proviseur adjoint a proposé une permutation avec un autre collègue entre l'enseignement de spécialité et une classe de seconde. L'IPR y voit deux obstacles : il n'est pas sûr de trouver un collègue compétent ; les professeurs éprouveront des scrupules à épauler leur collègue "défaillant". Toutefois le fait d'approcher un collègue pour envisager cette permutation est toujours d'actualité.

Le professeur en question est toujours présent. Il va très souvent aux Etats-Unis et maîtrise très bien la langue. C'est toujours un problème pour ses collègues "d'hériter" de ses classes. Il lui reste encore quelques années avant la retraite.